Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20240321-22-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Publication: 27/03/2024

DÉPARTEMENT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Pour l'autorité compétente par délégation Du **COMMUNE DE MILLERY** RHÔNE Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2024 Le 21 mars 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 15 mars 2024, sous la présidence de Madame Nombre de GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire: Conseillers Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, ROTHEA Céline, CHAPUS Josiane, En exercice: 27 GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie. Present(s): 19 SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Votants: 23 Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, LAZE Gaelle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale. Formant la majorité des membres en exercice Excusés: BUGNET Jean Marc donne pouvoir à CASTELLANO Michel, BARRAULT Claire donne pouvoir à LE FLEM Céline, THEVENARD Stéphane donne pouvoir à FAVETTA Le Maire certifie en outre Evelyne, SOLARI Charles donne pouvoir à JOUBERT Marie-Josèphe, DELAFOSSE Loïc que la convocation du donne pouvoir à ROTHEA Céline, GIRARDOT Clément donne pouvoir à SOTTET Jean Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq Dominique. jours francs avant celui de Absent: LEVEQUE Guillaume, Mme BRET-VITOZ Monique. la séance. Secrétaire: M CANAL Roberto.

N°22-2024 - Forfait communal / soutien de l'OGEC de l'Ecole St Vincent 2024

Annexe n°6 - Convention de forfait communal / OGEC Ecole Saint Vincent

Rapporteur: MME ROTHEA Céline

Madame ROTHEA Céline rappelle au Conseil Municipal que, depuis la rentrée scolaire 2005-2006, un contrat d'association a été conclu entre l'Etat et l'école privée Saint Vincent « la Tourtière » de Millery. Ce contrat prévoit notamment que la Commune de Millery assume les dépenses de fonctionnement des élèves des classes maternelles et élémentaires domiciliés dans son ressort territorial.

Madame ROTHEA précise que les montants proposés correspondent au coût représenté par ces élèves s'ils avaient été scolarisés dans une école publique de la commune.

Madame ROTHEA Céline propose d'allouer à l'OGEC Saint Vincent « la Tourtière » une somme de 77 315 € pour l'année 2024 :

Classe maternelle:

Coût moyen d'un élève de maternelle sur la commune de Millery	1 372 €
Nombre d'enfants de Millery scolarisés à l'école privée	35
Soit subvention sur cette base	48 020 €

Classe élémentaire :

C-04	
Coût moyen d'un élève d'élémentaire sur la commune de Millery	465 €
Nombre d'enfants de Millery scolarisés à l'école privée	63
Soit subvention sur cette base	29 295 €
Soft Subvention sur cette base	29 293 €
	j

Madame ROTHEA explique qu'en complément de cette subvention, il convient d'ajouter l'ensemble des avantages en nature. Il s'agit (comme pour les écoles publiques) de :

- La piscine et le transport (CCVG),

- La mise à disposition de la salle polyvalente.

Récapitulatif	
Chorale : Mise à dispo de l'intervenante de musique	2 721.60 €
Piscine + transport	8 142.32 €
Mise à dispo de la salle de sport	1 901.74 €
Reste à charge mairie sur la pause méridienne maternelle	7 778.59 €
Reste à charge mairie sur la pause méridienne élémentaire	28 977.79 €
Coût de fonctionnement du restaurant scolaire	10 686.56 €
Total des avantages en nature St Vincent	60 208.59 €

Considérant le montant de la subvention proposée, une convention doit être établie entre la commune de Millery représentée par son Maire Madame GAUQUELIN Françoise et l'OGEC Saint Vincent La Tourtière.

Il sera demandé à Mme Anne Marie BOULIEU et Mme Céline ROTHEA, en qualité de membres du conseil d'administration de l'OGEC, de se retirer de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme Rothéa et Mme Boulieu n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal décide :

- D'ALLOUER une subvention de 77 315 € pour l'année 2024 à l'OGEC Saint Vincent « la Tourtière » et d'indiquer que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de forfait communal fixant les participations à l'OGEC de l'Ecole Saint Vincent et tous documents s'y rapportant.

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits Suivent au registre les signatures du Moire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELINde

Le secrétaire de séance

CANAL Roberto